15 novembre 2021

Procès-verbal de la séance régulière du 15 novembre 2021 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire siège en séance ordinaire ce 15 novembre 2021 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs et par voie de visioconférence.

Étaient présents siège numéro 1 : M. Alexandre Houle

siège numéro 2 : M. Jean Collard siège numéro 3 : M. Alex Gendron siège numéro 4 : M. Patrick Salvas siège numéro 5 : M. Philippe Roy siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Léo Benoit.

Était absent : aucun

Est également Mme Guylaine Bourgoin, GMA directrice générale et secrétaire trésorière.

141-21 <u>RÉSOLUTION SUR LA VISIOCONFÉRENCE EN RAISON</u> <u>DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19</u>

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance ordinaire ce 15 novembre 2021 en présentiel et par voie de visioconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

« Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel et par visioconférence.

142-21 <u>DIFFUSION DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

Selon l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, des exigences s'appliquent aux séances ordinaire ou extraordinaire du conseil d'une municipalité. Une telle séance doit être rendue publique par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil municipal et le résultat de leur délibération.

Il est proposé Philippe Roy et résolu à l'unanimité des élus de procéder à un enregistrement audio de la réunion.

<u>143-21</u> ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Alexandre Houle et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

144-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Jean Collard et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 4 octobre 2021 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 octobre 2021

Épargne courant	401 374.03	
Épargne rachetable	500 000.00	
Épargne régulière	100 000.00	
Avantage entreprise	342 113.12	
TOTAL	1 343 487.15	

CAISSE RECETTES AU 31 octobre 2021

TOTAL DES RECETTES	45 598.04
--------------------	-----------

145-21 LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 418 261.39\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduit.

COMPTES PAYÉS : 400 318.36\$ SALAIRES PAYÉS : 17 943.03\$ 418 261.39\$

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a une demande à savoir quand les citoyens pourront assister aux réunions du conseil municipal. La réponse est selon les directives de la santé publique.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel et annuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

146-21

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
SOUS-VOLET: projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

<u>RÉSOLUTION APROUVANT LES TRAVAUX D'ASPHALTE</u> DANS LE 10^{IÈME} RANG EST ET LE RANG D'UPTON

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL:

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL:

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvé, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité que le conseil de Saint-Nazaire d'Acton approuve les dépenses d'un montant de 204 226.34\$, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

<u>DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES</u> <u>MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

Des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires ont été déposés par les élus municipaux présentement en poste : M. Léo Benoit, M. Alexandre Houle, M. Jean Collard, M. Alex Gendron, M. Patrick Salvas, M. Philippe Roy et Mme Sylvie Fafard.

Un relevé indiquant cette information sera transmis au Ministère des Affaires municipales avant le 15 février prochain selon l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums municipaux.

<u>147-21</u>

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À L'EXPLOITATION DU SERVICE PAR OMNIBUS RÉGION D'ACTON PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

Considérant le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées, il est proposé par Alex Gendron que :

> La municipalité de Municipalité de St-Nazaire d'Acton accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base.

- > La municipalité de Municipalité de St-Nazaire d'Acton accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2022.
- > La municipalité de Municipalité de St-Nazaire d'Acton approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2022 au montant de 229 770.00\$.
- > approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2022 soit :

32,50\$ carnet de 10 coupons locaux (3,25\$ / unité)

3,50\$ déplacements locaux à l'unité

10,00\$ déplacements extérieurs à l'unité

1,50\$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité 6,00\$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité

Gratuité pour les enfants de 5 ans et moins.

- > autorise à même les fonds d'administration générale le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 2 787.34\$ pour l'année d'opération 2022.
- > approuve le plan de transport 2022 déposé par Omnibus région d'Acton, tel que requis par le MTQ dans le nouveau PSTA daté d'avril 2021.
- > valide la réalisation de 4001 déplacements en transport adaptée en 2020 ainsi que la prévision de 6000 déplacements en 2021.
- > autorise le comité d'admissibilité à faire la préadmission des demandes d'inscription au transport adapté, évitant ainsi des délais aux usagers et s'ajustant au contexte actuel.

La municipalité de Saint-Nazaire d'Acton accepte aussi les prévisions budgétaires de l'année 2021, revues et corrigées, d'Omnibus région d'Acton.

148-21

MODALITÉS 2021 - PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT que les modalités 2021 du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) ont été rendues disponibles sur le site Internet du ministère des Transports (MTQ) le 29 juin 2021 alors que plus de 6 mois de l'année se soient écoulés;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles modalités aient été rendues disponibles alors que les budgets des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées aient été adoptés depuis l'automne 2020;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du PSTA ont été changées sans consultation des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles modalités du PSTA demandent la préparation de nouveaux documents en pleine campagne électorale municipale;

CONSIDÉRANT QUE bon nombre des nouvelles informations demandées sont déjà transmises au MTQ par le biais du Système d'information stratégique et statistique en transport adapté (STA);

CONSIDÉRANT QUE les organismes de transport adapté, les MRC et les municipalités ont toujours été des partenaires avec le ministère en matière de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec a soumis au cabinet du ministre des Transports une série d'enjeux quant aux nouvelles modalités du PSTA et qu'à ce jour, peu des réponses ont été fournies;

CONSIDÉRANT QUE les analystes responsables de l'application de ce programme sont peu accessibles et que, pour la plupart, ils ne sont pas en mesure de répondre aux questions posées sur le programme ou que les suivis de courriels soient faits tardivement ou complètement absent;

IL EST PROPOSÉ par Jean Collard et résolu:

DE SIGNIFIER au ministère des Transports le mécontentement d'Omnibus région d'Acton face aux modalités 2021 du PSTA;

DE SIGNIFIER au ministère des Transports le mécontentement d'Omnibus région d'Acton face à la gestion désordonnée par le MTQ du PSTA:

DE DEMANDER au ministère des Transports une meilleure collaboration avec le milieu municipal et les organismes de transport dans la gestion du Programme de subvention au transport adapté;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, au député de Bagot à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

149-21

NOMMER LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DE SUBVENTION AUX LOISIRS

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que Patrick Salvas, Jean Collard et Léo Benoit soient nommés délégués au Comité des subventions.

150-21

AVIS DE MOTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION DE L'ANNÉE 2022

La conseillère Sylvie Fafard donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure un règlement pour fixer les taux de taxes et les conditions de perception pour l'année 2022 sera adopté.

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLÉGUÉS À CERTAINS COMITÉS

151-21

<u>BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET BIBLIO DE LA</u> MONTÉRÉGIE

Il est proposé par Jean Collard et résolu unanimement que Mme Sylvie Fafard et M. Alexandre Houle soient nommés représentants du conseil municipal à la Bibliothèque Municipale et au réseau Biblio Montérégie.

152-21 SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement que Messieurs Patrick Salvas et Jean Collard soient nommés représentants du conseil municipal au service des Loisirs et à Loisir Sport Montérégie.

153-21 SERVICE INCENDIE ET ENTENTE ENTRAIDE MUTUELLE

Il est proposé par Alexandre Houle et résolu unanimement que Messieurs Philippe Roy et Alex Gendron soient nommés représentants du conseil municipal au Service des incendies et à l'entente d'entraide mutuelle.

154-21 VOIRIE MUNICIPALE ET INSPECTEURS

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement que Messieurs Philippe Roy, Alex Gendron et Jean Collard soient nommés représentants du conseil municipal à la voirie municipale et pour les inspecteurs et/ou coordonnateur des travaux publics.

155-21

NOMMER LE MAIRE SIGNATAIRE AU COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE D'ACTON

Deux signataires au compte de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton sont nécessaires en tout temps.

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Léo Benoit, maire soit nommé signataire au compte de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton en remplacement de M. Pierre Laflamme, maire sortant.

Le maire suppléant, M. Patrick Salvas est aussi autorisé à signer au compte de la municipalité en cas d'incapacité d'agir du maire.

Mme Guylaine Bourgoin, directrice générale et secrétaire trésorière est signataire des chèques en tout temps.

156-21

NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT ET TROISIÈME SIGNATAIRE AU COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Mme Sylvie Fafard et résolu unanimement que M. Patrick Salvas soit nommé maire suppléant, troisième signataire au compte de la municipalité en l'absence ou incapacité d'agir de Monsieur le maire, ainsi que substitut à la Municipalité régionale de comté d'Acton.

157-21 NOMMER UN SUBSTITUT À TOUS LES COMITÉS

Il est proposé par Jean Collard et résolu unanimement que M. Léo Benoit maire soit nommé substitut à tous les comités.

158-21

<u>IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D'ACTION 2021-2022</u> <u>POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC</u>

La Sûreté du Québec demande d'identifier les priorités d'actions du service de police pour l'année 2021-2022.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton identifie ses priorités d'action qui sont les suivantes :

- patrouille régulière, surveillance radar pour la vitesse et le respect de la signalisation à l'intersection du rang Brodeur, rang d'Upton et chemin Saint-Hyacinthe (intersection dangereuse)
- contrôler la circulation du transport lourd dans les rangs où c'est interdit, porter une attention particulière tôt le matin à cause des autobus scolaires
- surveillance radar au Stop des rues du Moulin et Principale tôt le matin
- surveillance suite à l'installation d'un arrêt obligatoire à l'intersection des rues des Loisirs et Laframboise
- surveillance policière accrue et patrouille régulière dans tous les rangs
- surveillance radar aux entrées du village
- surveillance sonore.

159-21

ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS POUR L'ANNÉE 2022

- 0.1 ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains:
- 0.2 ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;
- 0.3 ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;
- 0.4 ATTENDU QUE la Régie a fixé une date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;
- 0.5 ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;
- 0.6 ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

0.7 ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)	
360 LITRES	240 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
2	0	0	2

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés:
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant au 750 rue des Loisirs, Saint-Nazaire d'Acton.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

<u>160-21</u>

<u>OFFRE DE SERVICE POUR L'ABAT POUSSIÈRE POUR</u> L'ANNÉE 2022

Nous avons reçu une offre de service des Entreprises Bourget pour l'abat poussière pour l'année 2022 en date du 8 novembre.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte l'offre de service des Entreprises Bourget au coût de 0,3780\$ du litre pour une quantité de 8000 litres de chlorure de calcium 35% (AP-35), le transport est inclus.

Le prix de 2021 était de 0,3680\$ pour le produit de même concentration.

161-21

<u>DEMANDE D'AUTORISATION DU CLUB « LES MOTONEIGISTES DU CORRIDOR PERMANENT INC.</u>

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise la traverse des routes et l'installation de la signalisation nécessaire afin d'aviser les automobilistes qu'il y a des traverses de motoneiges.

Les sentiers traverseront les routes suivantes : la rue du Moulin, la route du 12 et le 13^{ième} rang.

La demande est acceptée si elle est identique à l'an dernier.

162-21

<u>DISPONIBILITÉ D'ORDINATEUR POUR LES USAGERS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE</u>

Afin de donner suite à la demande de Mme Maryse Pelland, responsable de la bibliothèque municipale, il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fournira un ordinateur neuf ou usagé pour mettre à la disposition des usagers de la bibliothèque municipale.

RAPPORTS

- Léo Benoit : une nouvelle prime covid sera versée aux municipalités :
- la quote part de la MRC d'Acton va diminuée pour l'année 2022.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Rapport des remises à la municipalité de la Cour municipale d'Acton Vale ;
- lettre de félicitations adressée à M. Léo Benoit suite à son élection au poste de maire ;
- documents concernant la vaccination à Saint-Nazaire d'Acton;
- données provenant de la confection du rôle triennal 2022-2023-2024 de LBP, Évaluateurs agréés;
- mesures en vigueur dans le cadre du passeport vaccinal au Québec à compter du 15 novembre;
- bulletin d'information covid-19 du 5 novembre 2021;
- communiqué de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains concernant la fermeture des écocentres;
- avis public de la MRC d'Acton concernant le règlement, modifiant le règlement numéro 2018-03 sur la gestion contractuelle;

- courriel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) concernant l'adoption du PL49;
- tarification annuelle et frais d'exploitation 2022 de Réseau Biblio de la Montérégie;
- courriel concernant une demande de respect de la propriété d'une citoyenne de Saint-Nazaire d'Acton;
- avis aux fins de prévisions budgétaires de la Sécurité publique Québec;
- courriel de Transport Québec concernant la résolution numéro 183-19 pour le lignage d'un passage piétonnier à l'intersection rue Principale et rue St-Antoine;
- notes concernant la formation au sujet du projet de loi 49;
- liste des donateurs et rapport de dépenses suite à l'élection municipale 2021;
- courriel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) concernant la formation obligatoire en éthique des élus;
- courriel de la FQM ayant pour objet l'adoption imminente du PL 49 et nouveau répertoire de la formation municipale;
- communiqué de la FQM concernant le changement d'assureur;
- courriel de la FQM ayant pour objet les informations importantes concernant la formation des élus à la suite de l'adoption du projet de loi no 49 portant sur l'éthique;
- compte rendu 2021 d'Amélie Côté-Lambert, technicienne en prévention incendie;
- communiqué de la Municipalité de Wickham concernant l'ouverture du 12^e rang Ouest;
- mot de la direction de Buropro Citation pour les fournitures de bureau ;
- Mini-Scribe, novembre 2021, vol. 30 no 10;
- avis public du résultat de l'élection;
- avis public concernant le règlement numéro 374-21 modifiant le règlement numéro 359-18 de règles et de fonctionnement de la bibliothèque municipale;
- préavis de vérification mécanique de la Société de l'assurance automobile Québec SAAQ;
- document concernant le 34^e colloque annuel de Rues principales 2021;
- documents de Place aux jeunes Acton concernant leur mission:
- courriel de DPS Transport concernant la soumission pour l'abrasif;
- lettre de la Fabrique St-Nazaire d'Acton suite à la tenue du Camp de Jour 2021 dans l'église;
- lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ayant pour objet la proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2022;
- document de LBP, évaluateurs agréés, concernant la loi sur la fiscalité municipale (art.81) et les exemplaires des avis d'évaluation;
- publicité pour la semaine des bibliothèques et remerciement aux bénévoles;
- publicité concernant les gros rebuts;
- lettre de demande du logo et de l'épinglette de la municipalité:
- lettre de la Coop Comax qui devient Agiska Coopérative ;

- lettre de la FQM ayant pour objet « Renouvellement de l'adhésion 2022 de votre municipalité qui sera payée par votre MRC »:
- lettre de Contact Richelieu-Yamaska, centre de crise et de prévention suicide;
- lettre de La Coop Comax concernant leur fin d'année.

VARIA

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

163-21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21 heures 16.

Léo Benoit

Maire

Guylaine Bourgoin, GMA

Directrice générale et secrétaire trésorière